

# LE DEVOIR



## ÉCONOMIE

Boeing sur la sellette au Congrès  
**B3**

CAHIER  
**2**

## MONDE

L'Alabama adopte la loi anti-avortement la plus stricte aux États-Unis  
**B1**

## ENVIRONNEMENT

Un ouvrage monumental au nom de l'amour des oiseaux du Québec  
**A8**

### III LE DEVOIR À CANNES



La cinéaste Monia Chokri et l'actrice Anne-Élisabeth Bossé se sont prêtées au jeu des photographes sur le tapis rouge avant la projection du film *La femme de mon frère* à la salle Claude-Debussy.  
ARTHUR MOLA INVISION ASSOCIATED PRESS

## Hommage aux fratries

Le premier long métrage de Monia Chokri, *La femme de mon frère*, est chaudement applaudi en ouverture de la section Un certain regard

ODILE TREMBLAY  
À CANNES  
LE DEVOIR

**E**lle était nerveuse et touchante, Monia Chokri, au lancement de son film *La femme de mon frère*, qui assurait l'ouverture de la section Un certain regard à la salle Claude-Debussy. À la fin de la projection, la cinéaste nous avoua même qu'elle n'avait pas vraiment entendu son film. L'émotion, l'état

second. « J'étais seulement dans le doute. Pourquoi suis-je ici ? »

« J'ai quitté mon corps aussi », ajoutait son actrice Anne-Élisabeth Bossé. Cannes, c'est gros.

Tout le Québec présent au festival s'y était donné rendez-vous, dont son ami le cinéaste Xavier Dolan, celui-là même qui l'avait fait connaître sur cette Croisette en folie.

« C'est un double honneur d'être invitée ici et d'être en ouverture », avait-elle lancé d'entrée de jeu. Et de rappeler que, dans cette même section du festival, elle avait accompagné *Les*

*amours imaginaires* de Xavier Dolan comme actrice avec l'acteur Niels Schneider à leurs côtés. « Je suis née il y a neuf ans comme actrice sous vos yeux et peut-être vais-je y naître comme cinéaste. » Monia Chokri a précisé qu'elle avait perdu dernièrement un ami cher, qui a décidé d'en finir avec la vie. Toutes les émotions étaient à son rendez-vous.

« Venir comme actrice avait été différent, confessait-elle. Cette fois, j'ai

VOIR PAGE A 5 : **CHOKRI**  
À LIRE EN PAGE B 8 : **UNE CLASSE DE MAÎTRE**

### III SÉCURITÉ PUBLIQUE

## Chiens dangereux : des règles difficiles à suivre

Quelles blessures faut-il signaler sans délai ? disent les vétérinaires. Qui fera respecter la loi ? demandent les municipalités.

ISABELLE PORTER  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

**Il n'y a aucune nuance sur la sévérité de l'agression ou à savoir si c'est sur un humain ou un animal**

CAROLINE KILSDONK



La nouvelle réglementation sur les chiens dangereux présentée mercredi par le gouvernement risque d'être difficile à appliquer, affirment des représentants des municipalités et des vétérinaires.

« Pas réaliste » et « pas applicable ». C'est en ces termes que l'Ordre des médecins vétérinaires a réagi à certaines dispositions du projet de réglementation présenté mercredi par la ministre de la Sécurité publique du Québec, Geneviève Guilbault.

L'Ordre en a contre l'obligation qui serait faite aux vétérinaires de signaler « sans délai » aux municipalités « toute blessure » infligée par un chien à une personne ou à un animal domestique.

« Il n'y a aucune nuance sur la sévérité de l'agression ou si c'est sur un humain ou un animal », déplore Caroline Kilsdonk, présidente de l'Ordre.

La relation entre les vétérinaires et les propriétaires d'animaux n'est pas la même que celle qui lie un médecin à son patient, souligne-t-elle. Les propriétaires d'animaux sont des clients, ce qui peut créer des « conflits de loyauté » chez les vétérinaires. « On peut venir nuire à la relation de confiance entre le vétérinaire et son client. »

VOIR PAGE A 4 : **RÈGLES**

### INDEX

Avis légaux..... B5  
Culture..... B6  
Décès..... B4  
Économie..... B3  
Éditorial..... A6  
Grille TV..... B7  
Idées..... A7  
Météo..... B6  
Monde..... B1  
Mots croisés..... B6  
Sports..... B5  
Sudoku..... B6

### III LAÏCITÉ

## Une caution aux préjugés, estime la CSN

Le projet de loi 21 favorisera une ghettoïsation des communautés musulmanes, juge la centrale syndicale

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

« Préjugés », « violence verbale », « agressions physiques » : le projet de loi sur la laïcité de l'État nourrit une hostilité à l'égard des personnes portant des signes religieux, s'inquiète la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

L'adoption du projet de loi 21 dans sa forme actuelle — incluant une interdiction du port de signes religieux chez les agents de la paix, les procureurs, les juges ainsi que les enseignants et directeurs des écoles primaires et secondaires

publiques — favorisera à coup sûr une ghettoïsation des communautés musulmanes, en confinant à la maison des femmes portant le voile islamique qui se seraient autrement émancipées, selon le regroupement de plus de 300 000 travailleurs.

« Ce projet de loi la semble ouvrir la porte à beaucoup plus d'hostilité à l'égard des femmes qui portent le voile et qui ont déjà beaucoup de difficulté à trouver un emploi à la hauteur de leurs compétences », a fait valoir la conseillère à la présidence de la CSN, Mireille Bénard, en commission parlementaire mercredi.

« En s'inquiétant des signes religieux comme le fait ce projet de loi là, d'une certaine façon, on cautionne les préju-

gés à l'égard des gens qui portent des signes religieux et on sème même le doute sur leur capacité à agir de façon professionnelle, neutre, intégrée, éthique, non prosélytique. Donc, il y a des effets pervers qui sont dangereux, pas seulement pour les corps visés par la loi », a-t-elle ajouté.

À quelques mètres, le ministre Simon Jolin-Barrette manifestait silencieusement sa désapprobation.

M<sup>me</sup> Bénard a prié les membres de la Commission des institutions, qui sont chargés d'examiner le projet de loi 21, de ne pas perdre de vue « des gens dans ces communautés-là qui sont heurtés » par la volonté du gouvernement caquiste de légiférer afin de cir-

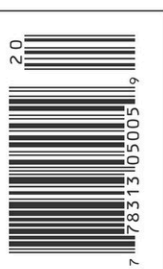
conscrire le port de signes religieux au sein du personnel de l'État. « Ils vont le demeurer longtemps [heurtés et] vont transmettre leur sentiment à leurs enfants », a-t-elle poursuivi.

Fort de ce témoignage provenant de quelqu'un du « terrain », l'élu solidaire Sol Zanetti s'est dit persuadé que l'Assemblée nationale « va nuire à l'unité nationale » en adoptant le projet de loi 21. « Je ne peux pas croire que c'est ce que le ministre recherche », a-t-il lâché.

### Nouvelle génération

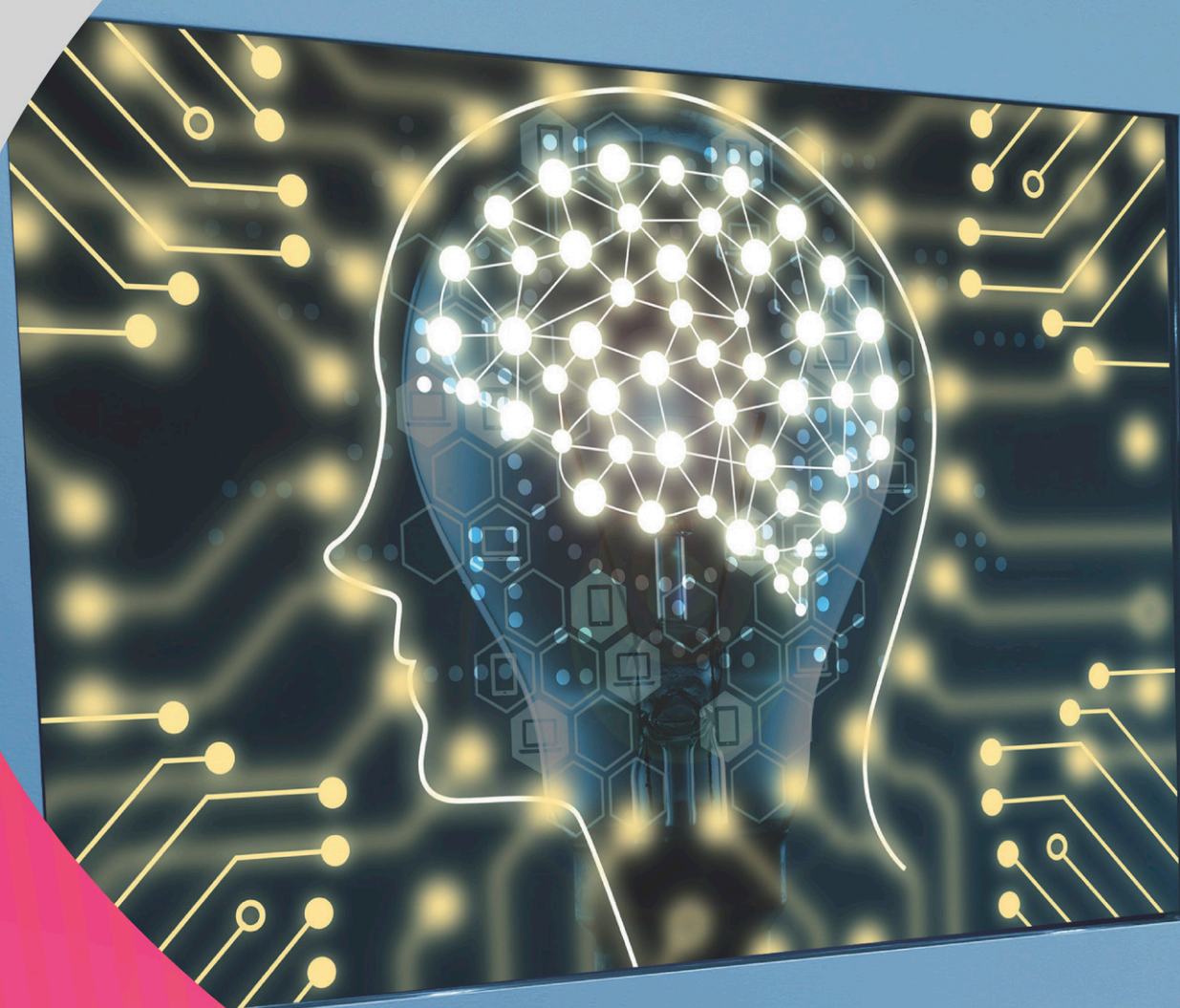
À l'instar de celle de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la position

VOIR PAGE A 4 : **LAÏCITÉ**





la Chambre de commerce  
du Montréal métropolitain



Un  
écosystème  
d'affaires  
montréalais

**intelligent**

Fiers commanditaires piliers :



Bell

CGI



RioTinto



## La boîte de Pandore

MICHEL DAVID



Le premier ministre François Legault a semblé prendre à la légère les prétentions de l'Association des commissions scolaires anglophones, selon laquelle la jurisprudence permettrait aux écoles anglaises d'échapper aux dispositions du projet de loi 21 sur la laïcité.

Comme d'habitude, les juristes ne s'entendent sans doute pas sur la portée de l'arrêt de la Cour suprême dans la célèbre cause Mahé c. Alberta (1990). Le droit d'administrer leurs écoles qui a été reconnu aux communautés linguistiques minoritaires signifie-t-il que les écoles anglaises pourraient engager de nouveaux enseignants portant des signes religieux même s'ils ne bénéficient pas des droits protégés par la clause de droits acquis (dite « clause grand-père »)?

C'est en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés que ce droit a été reconnu par la Cour suprême, et la disposition dérogatoire ne peut pas être appliquée à cet article, contrairement à l'article 2 qui garantit la liberté de conscience et de religion. Il y a là une piste qui ne manquera certainement pas d'être explorée par les opposants au projet de loi 21.

Quand la cause Mahé a été plaidée, le gouvernement Bourassa est intervenu en faveur du gouvernement albertain, provoquant l'indignation des Franco-Albertains, qui ont eu le sentiment d'être trahis par leurs « frères » québécois.

Malgré toute la sympathie que leur lutte pouvait inspirer, le Québec craignait que leur victoire ne crée un précédent qui pourrait éventuellement être invoqué par la communauté anglo-québécoise. C'était précisément la raison pour laquelle l'Association des commissions scolaires anglophones avait appuyé les Franco-Albertains. Trente ans plus tard, elles pourront peut-être s'en féliciter.

•••••

La semaine dernière, l'adjoint parlementaire du premier ministre Legault pour les relations avec les anglophones, Christopher Skeete (Sainte-Rose), disait craindre que le transfert forcé de trois écoles anglaises de l'English Montreal School Board à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, dont les écoles sont surchargées, ne soit perçu comme une nouvelle chicane entre francophones et anglophones, mais les facteurs de discorde risquent de se conjuguer.

De nombreux anglophones ont jugé excessive la déclaration du maire de Hampstead, William Steinberg, qui a associé le projet de loi 21 à un « nettoyage ethnique ». Il n'en demeure pas moins que l'ensemble des municipalités anglophones de l'île de Montréal voudraient se soustraire à l'interdiction du port de signes religieux.

Il est vrai que bon nombre de francophones, en commençant par la mairesse Valérie Plante, la contestent aussi. Force est toutefois de constater que, d'une façon générale, les « deux solitudes » se retrouvent dans des camps opposés sur la question de la laïcité.

•••••

Le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Simon Jolin-Barrette, a visiblement tiré les leçons du dérapage auquel le projet de loi 9 sur l'immigration a donné lieu.

Le projet de loi 21 est mieux ficelé et M. Jolin-Barrette a adopté une attitude nettement moins agressive durant les audiences publiques. Alors que la consultation sur le projet de loi 9 avait été le théâtre d'un affrontement disgracieux avec le président de l'Association québécoise des avocates et avocats en droit de l'immigration (AQAADI), le ministre est demeuré d'une sérénité de bon aloi dans ses échanges avec les opposants au projet de loi 21.

Malgré la lassitude que provoque immanquablement tout débat qui s'éternise, il est inévitable qu'un sujet aussi émotif provoque quelques éclats. Les partis d'opposition seront néanmoins aussi soulagés que le gouvernement de clore la discussion à l'Assemblée nationale, que ce soit avec ou sans bâillon.

•••••

Le prochain chapitre s'ouvrira éventuellement devant les tribunaux. En interdisant le port de signes religieux, non seulement le gouvernement Legault heurte-t-il les valeurs de la communauté anglophone, qui vénère la Charte des droits, mais il bouscule aussi les derniers lieux de pouvoir qu'elle a encore le sentiment de contrôler, les municipalités et les commissions scolaires.

Pendant quinze ans, les Anglo-Québécois ont pu compter sur la présence à Québec d'un gouvernement qui leur devait en grande partie son maintien au pouvoir et qui partageait largement leurs valeurs. Ce n'est plus le cas.

**Pendant quinze ans, les Anglo-Québécois ont pu compter sur la présence à Québec d'un gouvernement qui leur devait en grande partie son maintien au pouvoir et qui partageait largement leurs valeurs. Ce n'est plus le cas.**

L'éloignement de la menace souverainiste les a sans doute soulagés, mais ils devront maintenant composer avec un gouvernement qui peut afficher son nationalisme avec d'autant moins de gêne qu'on ne peut pas l'accuser de vouloir souffler sur les braises de l'indépendance, même si personne n'est dupe des raisons qui poussent le PQ à lui donner son appui dans tous les dossiers qui pourraient aviver les tensions avec Ottawa et le Canada anglais.

Les souverainistes, qui ne savent plus à quel saint se vouer, ne demanderaient certainement pas mieux que de voir les tribunaux rouvrir la boîte de Pandore en invalidant la loi 21. Les Québécois semblent prêts à faire encore une fois le pari qu'ils peuvent vivre plus ou moins comme ils l'entendent au sein du Canada. Les empêcher de définir eux-mêmes les règles qui leur conviennent en matière de laïcité leur enverrait un très mauvais message. On peut toujours déplorer que la question des signes religieux ait revêtu une telle importance dans la psyché collective, mais c'est la réalité.

III SANTÉ

## Soixante-six décès liés à la canicule à Montréal l'été dernier

La Direction régionale de santé publique a revu ses chiffres à la hausse dans son dernier bilan

ANNABELLE CAILLOU  
LE DEVOIR

La vague de chaleur extrême qui a frappé le Québec l'été dernier a entraîné la mort de 66 personnes sur l'île de Montréal, révèle une enquête de la Direction régionale de santé publique (DRSP), publiée mercredi.

Entre le 30 juin et le 5 juillet 2018, les Montréalais ont dû supporter des températures extrêmes, atteignant pendant plusieurs jours entre 32 et 35,5°C, et ne descendant pas en dessous de 20°C même la nuit. Si les températures ont diminué à partir du 5 juillet, les effets de cette forte chaleur sur la santé de la population se sont fait ressentir plusieurs jours après, jusqu'au 8 juillet.

La DRSP a analysé l'ensemble des 328 décès survenus dans cette période sur le territoire montréalais, pour conclure que 66 d'entre eux étaient liés à la chaleur. Dans un bilan préliminaire, en juillet, 53 décès avaient été signalés comme étant liés à la canicule.

Selon le rapport, les victimes sont mortes en majorité à leur domicile (80%), et les deux tiers d'entre elles étaient âgées de 65 ans et plus (66%). Le faible revenu, l'isolement et les problèmes de santé mentale ou de maladies chroniques sont aussi des facteurs

de risque importants lors des canicules, a précisé la directrice de la DRSP de Montréal, la D<sup>re</sup> Mylène Drouin, en conférence de presse mercredi. Parmi les personnes décédées à Montréal, 72% souffraient notamment d'une maladie chronique, 25% étaient atteintes d'un trouble schizophrénique, et 18% avaient une dépendance à l'alcool ou aux drogues.

Mylène Drouin a également précisé que « les personnes vulnérables qui habitent dans des îlots de chaleur sont deux fois plus à risque de décès lors d'un épisode de chaleur ». Il s'avère que sur les 66 personnes décédées, les deux tiers (66%) résidaient dans un îlot de chaleur, majoritairement dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, Ville-Marie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et LaSalle.

La DRSP a aussi comparé la situation de 2018 avec celle de la précédente canicule en 2010. Constat? Les taux de décès liés à la chaleur ont diminué « considérablement », passant de 9,3 à 6,4 décès quotidiens par millions d'habitants.

### Des recommandations

« Ça reste des décès évitables, laissez tomber la D<sup>re</sup> Drouin. On a l'obligation de poursuivre nos efforts, pour qu'an-

née après année, on puisse voir une baisse de ce taux de mortalité. »

La DRSP y est donc allée de quelques recommandations : créer un registre des lieux les plus à risque, mieux cibler les personnes vulnérables pour adapter l'intervention sur le terrain. Un suivi plus rapproché est notamment prévu dans certaines résidences privées pour aînés considérés plus à risque. En 2018, neuf personnes sont décédées dans ce type d'établissement pendant la canicule, contre une personne dans le secteur public, en CHSLD.

Pour contrer les îlots de chaleur, la DRSP propose de verdir rapidement certains quartiers avec des aménagements temporaires, comme des murs verts ou des saillies de trottoir. Certaines initiatives de verdissement sont d'ailleurs déjà en cours dans plusieurs arrondissements.

De « bonnes idées » selon Claudel Pétrin-Desrosiers, porte-parole de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME), mais « qui ne sont que des mesures pour tamponner le problème ». « Le problème, ce sont les changements climatiques, et on n'a toujours pas développé de politique assez ambitieuse pour les combattre », regrette-t-elle, rappelant que les canicules vont se faire de plus en plus fréquentes, plus intenses et plus longues avec les années.



## Le ministre Carmant demande à la DPJ de mieux communiquer

Un cafouillage aurait contribué au drame qui a mené à la mort de la petite Rosalie, 2 ans, à Charlesbourg en 2018

MYLÈNE CRÈTE  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) est de nouveau mise en cause dans la mort d'une fillette, alors que le gouvernement Legault s'apprête à rencontrer les partis d'opposition pour poser les premiers jalons de sa grande révision des services à l'enfance.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a dévoilé mercredi les conclusions d'une enquête sur la mort de la petite Rosalie Gagnon, une fillette de deux ans qui avait été retrouvée sans vie dans un bac à ordures dans le secteur de Charlesbourg à Québec en avril 2018. Sa mère, Audrey Gagnon, est accusée de meurtre non prémédité et d'outrage à un cadavre. Elle doit subir son procès le 3 septembre.

Six jours avant la découverte du corps, la jeune mère avait été expulsée avec son enfant de la Maison Marie-Rollet, une maison d'hébergement pour femmes en détresse. Un manque de communication avec la DPJ aurait

contribué au drame.

« L'enquête a effectivement démontré qu'une incompréhension du rôle, du mandat et des attentes, entre la DPJ et la maison d'hébergement, a occasionné des problèmes de collaboration et de transmission d'informations essentielles à la protection de cette enfant », a écrit l'organisme dans un communiqué mercredi, sans dévoiler l'entièreté du rapport d'enquête pour des raisons de confidentialité.

« C'est le genre de pratiques que nous, on ne veut plus voir se reproduire, puis c'est pour ça qu'on compte mettre en avant cette commission, qui va regarder différents intervenants dans la protection de nos jeunes », a réagi le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant.

Il a demandé au Directeur de la protection de la jeunesse de la Capitale-Nationale de corriger le tir. « Ce qu'on a dit à la DPJ de la Capitale-Nationale, c'est qu'elle avait trois mois pour instaurer ce genre de communications là et également pour demander aux organismes communautaires qu'ils soient mieux informés sur les procédures de la DPJ si on ne veut pas que ces choses-

**La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a dévoilé mercredi les conclusions d'une enquête sur la mort de la petite Rosalie Gagnon, une fillette de deux ans qui avait été retrouvée sans vie dans un bac à ordures dans le secteur de Charlesbourg à Québec en avril 2018.**

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

la se reproduisent. »

Il rencontrera également les gestionnaires des autres DPJ dans toutes les régions du Québec jeudi pour leur envoyer un message similaire.

### Rencontre avec l'opposition

Entre-temps, l'élaboration de la commission spéciale sur les services à l'enfance est en cours. Une rencontre entre le gouvernement et les partis d'opposition aura lieu jeudi, a confirmé une source gouvernementale. Il sera question des modalités de cette révision complète et non partisane promise par le premier ministre François Legault, au début du mois, 48 heures après la mort tragique d'une fillette à Granby.

Plusieurs médias ont rapporté que le gouvernement avait approché l'ex-présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ), Régine Laurent, pour diriger cette commission. Celle qui est désormais analyste à l'émission *La joute* de TVA n'était pas à l'antenne mercredi parce qu'elle a reçu une offre d'emploi, a confirmé *Le Devoir*.

« On a soumis une liste d'une dizaine de noms, et c'est en train de se travailler », a indiqué le ministre Carmant. « On n'a pas parlé à M<sup>me</sup> Laurent encore », a-t-il ensuite répondu, lorsqu'un journaliste lui a demandé si elle avait pris sa décision.

Pour le député de Québec solidaire, Sol Zanetti, la solution est simple : le gouvernement doit injecter de l'argent. « Il faut aussi qu'on remette des moyens dans le système pour que les gens aient le temps de communiquer, qu'ils aient le temps de faire les choses, puis de suivre leur monde jusqu'au bout, parce que ce qui s'est passé dans Charlesbourg, ce qui s'est passé à Granby, ça peut se passer en ce moment partout au Québec dans toutes les municipalités », a-t-il déploré.

Avec La Presse canadienne

## La CSN change de position

### LAÏCITÉ

SUITE DE LA PAGE A 1

de la CSN a considérablement « évolué » depuis le dévoilement de la charte des valeurs québécoises par le gouvernement Marois, en 2013.

À l'époque, la CSN suggérait d'interdire le port de signes religieux non seulement aux agents de l'État en position de coercition, mais également aux enseignants et aux éducateurs en service de garde.

Aujourd'hui, la CSN dénonce toute interdiction de port de signes religieux « à moins qu'ils [les signes religieux] nuisent à [la] prestation de travail pour des raisons d'identification, de communication et de santé-sécurité au travail ». « C'était aussi un positionnement stratégique », a expliqué le président de la CSN, Jacques Létourneau.

« En 2013, le Parti québécois proposait une application mur à mur de l'interdiction des signes religieux. Et le consensus qu'on avait fait dans la CSN, c'était de restreindre à Bouchard-Taylor et au réseau de l'enseignement », a-t-il rappelé.

M. Létourneau attribue le changement de position de la CSN en grande partie à l'arrivée d'une nouvelle génération au sein de ses structures décisionnelles. « La société évolue. Je pense que les militants et les militantes ne sont plus à la même place. Je pense qu'il y a aussi une question de génération », a-t-il fait valoir.

La CSN exhorte le gouvernement caquiste à étendre la clause de droits acquis aux étudiants aspirant à un emploi visé par l'interdiction du port de signes religieux : des étudiants en technique policière, au baccalauréat en enseignement ou au baccalauréat en droit par exemple.

Elle l'invite aussi à permettre aux personnes bénéficiant d'une clause de droits acquis de changer d'emploi sans problème : un enseignant postulant à un emploi de directeur d'école par exemple.

Le chef parlementaire du Parti québécois, Pascal Bérubé, s'est dit « plutôt en accord » avec les propositions d'amendements au projet de loi 21 de la CSN.

Insistant sur l'importance de rendre « réelle et apparente » la neutralité religieuse, le Mouvement laïque québécois a pour sa part invité le ministre Simon Jolin-Barrette à proscrire le port de signes religieux auprès de tous les employés de l'État, ainsi que du personnel des services de garde éducatifs à l'enfance et des cégeps.

#### Revoir le libellé

Le professeur de droit public à la Faculté de droit de l'Université Laval Patrick Taillon a quant à lui suggéré à M. Jolin-Barrette de revoir le libellé du projet de loi 21 pour « insister sur ce que la laïcité permet plutôt que sur ce qu'elle interdit ».

Dans cet esprit, il lui propose d'inscrire dans la Charte des droits et libertés de la personne « le droit de tous les fonctionnaires et représentants de l'État de porter des signes religieux à l'exception de ceux en situation d'autorité et des personnes visées par l'obligation de service à visage découvert prévue aux annexes [du projet de] loi sur la laïcité de l'État ».

« Ce libellé plus affirmatif et plus positif est, à bien des égards, plus conforme au ton et à l'esprit d'une législation qui vise d'abord et avant tout à garantir et à affirmer un équilibre des droits plutôt qu'à les restreindre », a soutenu M. Taillon.

**Le professeur de droit public à la Faculté de droit de l'Université Laval Patrick Taillon a suggéré à M. Jolin-Barrette de revoir le libellé du projet de loi 21 pour « insister sur ce que la laïcité permet plutôt que sur ce qu'elle interdit »**

### III JUSTICE

## « Ce n'est pas idéal comme entente »

Nomination à la Cour suprême : Legault ne partage pas l'enthousiasme de LeBel

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Le premier ministre François Legault ne partage pas l'enthousiasme de sa ministre Sonia LeBel à l'égard de l'entente administrative Québec-Canada établissant le processus de désignation des juges de la Cour suprême provenant du Québec. Aux yeux de M. Legault, « c'est pas idéal comme entente ». Selon M<sup>me</sup> LeBel, il s'agit d'« un précédent extrêmement important ».

L'entente administrative conclue entre les chefs de gouvernement canadien Justin Trudeau et québécois François Legault fixe notamment la composition du Comité consultatif indépendant sur la nomination des juges de la Cour suprême du Canada provenant du Québec.

Au moins cinq des huit membres, qui seront chargés de trouver de trois à cinq candidats à la succession du juge Clément Gascon, proviendront du Québec. Cela assurera au Québec « d'avoir une participation extrêmement significative » dans le choix des trois magistrats québécois du plus haut tribunal du pays, a souligné à gros traits M<sup>me</sup> LeBel mercredi.

« Les juges qui seront issus de cette sélection-là auront été, à toute fin pratique, sélectionnés par le Québec », a-t-elle déclaré dans une mêlée de presse dans les couloirs de l'Assemblée nationale mercredi. « C'est historique », « c'est un grand pas », « c'est un précé-

dent extrêmement important », a-t-elle ajouté.

Aux yeux du professeur de droit public à la Faculté de droit de l'Université Laval Patrick Taillon, il s'agit de la « plus importante entente pour le Québec depuis celle sur l'immigration du premier gouvernement Lévesque ». Il invite Québec et Ottawa à calquer la procédure de désignation prévue dans l'entente administrative intervenue entre les gouvernements Legault et Trudeau pour désigner les magistrats de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec — et les sénateurs provenant du Québec.

#### Une liste de candidats

Au terme de ses travaux, le Comité consultatif proposera à M<sup>me</sup> LeBel de trois à cinq candidats à la succession du juge Gascon. Après avoir sollicité l'avis de différents groupes, y compris les partis d'opposition à l'Assemblée nationale, elle remettra une liste de candidats — en ordre de préférence ou non — au premier ministre François Legault.

« Le premier ministre du Québec transmettra ensuite la recommandation du Québec au premier ministre du Canada », prévoit l'entente administrative Canada-Québec intervenue mardi.

« L'Assemblée nationale sera consultée » de façon confidentielle, a fait remarquer M<sup>me</sup> LeBel, avant d'exprimer ses « réticences » à l'idée de « balloter des futurs juges de la Cour suprême de façon publique ».

**Le premier ministre [du Canada] s'est engagé à sélectionner le futur juge de la Cour suprême parmi les candidats qui seront sélectionnés par le Comité**

SONIA LEBEL



Le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, pourra retenir le ou l'un des candidats retenus par M. Legault ou encore jeter son dévolu sur une personne choisie par le Comité consultatif mais écartée par M. Legault.

« Le premier ministre s'est engagé à sélectionner le futur juge de la Cour suprême parmi les candidats qui seront sélectionnés par le Comité », a rappelé M<sup>me</sup> LeBel.

« C'est pas idéal comme entente. C'est un premier pas », a fait valoir le chef du gouvernement québécois mercredi avant-midi.

« Nous, on voudrait être capables, comme on l'avait écrit dans notre document pour renouveler l'entente avec le Canada, être capables de soumettre des noms, puis que ce soit parmi ces noms-là que le fédéral choisisse. Maintenant, on a une bonne étape de franchise. Une étape importante où le Québec va participer, où on va nommer deux personnes », a-t-il ajouté.

Le chef parlementaire du Parti québécois, Pascal Bérubé, a salué l'« avancée intéressante » accomplie par le gouvernement caquiste dans le « cadre fédéraliste » canadien.

Donner suite à la demande traditionnelle du Québec de nommer les trois juges de la Cour suprême provenant du Québec nécessiterait une modification à la Loi fondamentale du Canada. La ministre responsable des Relations canadiennes s'est engagée à « travailler là-dessus » malgré « la lourdeur que ça peut avoir ». « Soyons optimistes », a affirmé pour sa part M. Legault.

## Aucune race de chien ciblée par Québec

### RÈGLES

SUITE DE LA PAGE A 1

« Si toute morsure doit faire l'objet d'un signalement, c'est possible que plus de gens hésitent avant d'aller chercher de l'aide » quand, par exemple, leur chien a des problèmes d'agressivité. Bref, l'obligation devrait seulement viser les attaques sévères, croit Mme Kilsdonk.

Par contre, l'Ordre est à l'aise avec l'obligation d'évaluer des animaux à la demande des villes puisque dans ce cas le client serait justement la Ville, et non le propriétaire de l'animal.

Cet avis est partagé par l'Association des médecins vétérinaires du Québec (AMVQ). Le terme « blessure » est inadéquat, a-t-elle fait valoir dans un communiqué qui préconise de plutôt signaler les « morsures avec lésions ».

« Un signalement sans nuance [...] met réellement en péril la relation de confiance entre les propriétaires de chiens et les médecins vétérinaires », dit l'Association.

Le projet de règlement présenté mercredi était nécessaire pour permettre l'application de la loi sur les chiens dangereux adoptée en juin 2018 par le gouvernement libéral. Il vise à « réduire le nombre de blessures et d'attaques, et [à] éviter davantage d'incidents tragiques causés par les chiens », a rappelé la ministre Guilbault.

Il impose à tous les propriétaires de chiens d'enregistrer leur animal et de lui faire porter une médaille. Dans les lieux publics, les animaux de 20 kg et plus devraient en outre porter, en tout temps, un licou ou un harnais.

Par contre, le nouveau règlement ne cible pas certaines races de chien en particulier.

Le gouvernement précise aussi les pouvoirs des inspecteurs, qui pourront saisir et détenir des chiens pour s'assurer du respect des règles.

Les contraventions au nouveau règlement seront passibles d'amendes pouvant s'élever jusqu'à 20 000 \$.

Lise Vadnais, la sœur de Christiane Vadnais, décédée à la suite d'une attaque de chien en 2016, était présente dans le Salon bleu pour la présentation du règlement.

Selon un sondage réalisé en 2010 par Léger Marketing, dans 62 % des cas d'agressions, l'animal qui a attaqué n'était pas de la famille.

#### Quels inspecteurs ?

À l'heure actuelle, environ la moitié des municipalités du Québec ont des règlements encadrant les chiens dangereux. Ce projet de règlement vient



Dans les lieux publics, les animaux de 20 kg et plus devront porter, en tout temps, un licou ou un harnais.

RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

donc « pallier une lacune », a expliqué M<sup>me</sup> Guilbault, en soulignant qu'il imposait des règles minimales et que les villes pouvaient, à la rigueur, être encore plus sévères.

Or le monde municipal aussi a ses réserves. Le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Jacques Demers, pense que plusieurs de ses membres n'ont tout simplement pas les ressources ni le personnel pour appliquer le nouveau règlement.

La grande majorité des municipalités au Québec (plus de 1050), signale-t-il, « sont des petites municipalités avec peu d'employés ».

Avoir des inspecteurs dans toutes les municipalités est « carrément impossible », fait-il valoir. Même à l'échelle des MRC, il doute qu'il soit « réaliste » d'avoir quelqu'un à temps plein pour gérer ces dossiers.

D'emblée, Jacques Demers note que les dossiers concernant des chiens dangereux « sont souvent émotifs ».

**Je ne dis pas que c'est une mauvaise chose de resserrer la réglementation, mais il y a des coûts supplémentaires pour les municipalités**

JACQUES DEMERS



Les municipalités « risquent de se retrouver de façon récurrente dans des recours judiciaires », ce qui générerait des coûts additionnels.

Prisée de dire comment les municipalités allaient pouvoir financer ces nouvelles activités, la ministre Guilbault avait indiqué mercredi qu'elles allaient pouvoir puiser des fonds à même les montants des amendes et des inscriptions.

Or, selon le maire Demers, ce ne sera pas suffisant. « Si vous êtes prêts à payer la personne qui va le faire, gardez les amendes et les coûts des médailles », suggère-t-il au gouvernement.

« Je ne dis pas que c'est une mauvaise chose de resserrer la réglementation, mais il y a des coûts supplémentaires pour les municipalités. »

Les nouvelles règles doivent s'appliquer partout au Québec à partir du 31 mai, mais d'ici là, le gouvernement peut théoriquement apporter des changements à ce qu'il a présenté mercredi.

III MONTRÉAL

# Plante défend son bilan environnemental

La mairesse ne considère pas la démission fracassante de Luc Ferrandez comme un désaveu à son égard

JEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

À peine remis du choc du départ de Luc Ferrandez, les élus du Plateau-Mont-Royal ont promis de continuer de porter la vision écologiste du maire démissionnaire. Valérie Plante affirme de son côté que son administration a posé beaucoup de gestes en matière d'environnement, malgré les critiques formulées par Luc Ferrandez.

Tout en disant respecter la décision de M. Ferrandez de quitter l'arène politique, la mairesse Plante se défend d'avoir fait trop de compromis. Le pouvoir impose des contraintes, a-t-elle rappelé mercredi, au lendemain du départ fracassant du maire du Plateau-Mont-Royal.

« Le cri du cœur de M. Ferrandez, j'y adhère. Il y a une crise climatique. Il faut agir. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que la Ville de Montréal ne peut pas agir seule. Il y a aussi des limites et [...] il faut travailler avec Québec et avec Ottawa », a-t-elle fait valoir.

Mardi, Luc Ferrandez a pris ses collègues de court en annonçant qu'il quittait la vie politique en plein milieu de mandat. Selon lui, l'administration

de Projet Montréal n'agit pas assez vite pour répondre à l'urgence climatique. Se sentant incapable d'influencer la mairesse concernant la gravité de la situation, il a préféré tirer sa révérence.

Valérie Plante ne voit pas dans les propos de Luc Ferrandez un désaveu à l'égard du bilan environnemental de son administration. « Luc a fait ce qu'il pouvait dans la structure actuelle », a-t-elle dit.

La mairesse estime que son administration a posé plusieurs gestes en haussant les investissements à 60 millions pour les espaces verts et l'achat de terrains, en décrétant la fin du chauffage au mazout d'ici 2030 et en annonçant une réduction de l'utilisation des contenants de plastique.

La mairesse nie toutefois que Luc Ferrandez ait été muselé par son cabinet: « M. Ferrandez est l' élu de mon comité exécutif qui avait la plus grande tribune et à qui j'ai laissé beaucoup de latitude parce que j'adhère à sa vision et à beaucoup de ses projets. »

Dans son message de démission publié sur Facebook, Luc Ferrandez avait dressé une liste des actions qu'il faudrait prendre pour affronter l'urgence climatique. Il a notamment suggéré de

taxer 100% du stationnement sur rue et hors rue, de taxer l'entrée au centre-ville, d'acquiescer ou zoner tous les terrains verts encore disponibles, de bloquer la spéculation au centre-ville en réduisant les hauteurs.

Ce plan est-il réaliste? « Il y a plusieurs des mesures proposées par M. Ferrandez qui sont fort intéressantes, d'autres qui demandent de faire des sacrifices dans d'autres enveloppes budgétaires ou de complètement évacuer d'autres éléments », a commenté Valérie Plante.

## Dans le Plateau

C'est le conseiller de Jeanne-Mance, Alex Norris, qui occupera le poste de maire par intérim dans le Plateau-Mont-Royal jusqu'à la tenue de l'élection partielle. Mais d'emblée, il affirme qu'il n'a pas l'intention de se porter candidat pour ce poste.

Les élus ont l'intention de poursuivre le travail entrepris par Luc Ferrandez. « On ne ralentira pas la cadence des changements dans le quartier. On porte la même vision », a dit M. Norris.

La conseillère Marianne Giguère admet que les élus n'avaient pas vu venir le départ de Luc Ferrandez. « Il y a eu

**Le cri du cœur de M. Ferrandez, j'y adhère. Il y a une crise climatique. Il faut agir. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que la Ville de Montréal ne peut pas agir seule.**

VALÉRIE PLANTE



des larmes hier. Il y a des hauts fonctionnaires et des directeurs de service qui ont pleuré. C'a été très triste », a-t-elle relaté.

« On est déçus. On aurait préféré qu'il ne prenne pas cette décision-là. Mais connaissant l'homme et ses convictions, on le comprend. Il a fait le sacrifice d'un travail qu'il aimait, où il était utile et brillant. [...] Il fait ce sacrifice pour créer l'onde de choc dont on devra profiter rapidement pour nous aider à prendre des décisions difficiles. »

L'élue reconnaît que le parti se retrouvera affaibli par ce départ compte tenu de sa connaissance approfondie des dossiers qu'il gèrait. « Mais ça sera à nous de faire en sorte que ce sacrifice n'aura pas été fait en vain. »

S'il avait décidé de demeurer en poste comme indépendant, le parti aurait risqué une division qui aurait pu être bien plus dommageable, signale-t-elle.

En coulisses, certains jugent que Luc Ferrandez a été un peu sévère à l'égard de l'administration Plante même s'il a quand même « un peu raison ». « C'est un gros morceau qui part. Il était inspirant. Il avait toujours des idées », dit un collaborateur. « Mais il y a d'autres gros canons dans l'administration. »



## Pari relevé

CHOKRI

SUITE DE LA PAGE A 1

le poids de la responsabilité. » Le comique qui baigne son film, elle ne s'est pas demandé s'il pouvait traverser les frontières.

« L'humour est dans une zone culturellement fragile, mais il ne faut pas que je pense à la réception du film. » Elle se croise les doigts. Le film est lancé et appartient aux spectateurs. Il prendra l'affiche au Québec le 7 juin; en France, le 26 du même mois. C'est parti!

### Tendresse

Le film ayant chaudement été applaudi, avec des rires aux bons endroits, on parle d'un pari relevé.

La femme de mon frère est une œuvre remplie de couleurs, de punch, d'émotions et de réparties amusantes, avec un style piquant que la cinéaste avait déjà imposé en 2013 dans son court métrage *Quelqu'un d'extraordinaire*. Elle aborde ici le thème de la famille et de la jalousie.

Ce sujet d'une sœur (Bossé) proche de son frère (Patrick Hivon) qui prend ombrage de sa nouvelle blonde (Évelyne Brochu) dont il est fou a été peu

exploré au cinéma. Comédie hommage à des liens de fratrie, mais aussi à ceux qui unissent de jeunes adultes à des parents attachants et excentriques (formidables Micheline Bernard et Sasson Gabai), le film est tout ça.

Il a un côté pop, presque bande dessinée, avec une esthétique collée à la pub, aux clips, des plans fixes en ouverture pour capter les personnages frontalement, sous la caméra de Josée Deshaies, des pièces musicales éclectiques. Et bien choisies.

L'héroïne Sophia, un peu bas bleu et pas très sûre d'elle physiquement, vient d'obtenir un doctorat en sciences sociales sans se trouver un emploi pour autant. Le frère Karim l'héberge et la fait rire. Tous deux cultivent les amours éphémères et s'amusent comme des enfants à se faire des paris impossibles; presque un couple dans la gestion du quotidien.

D'ailleurs, c'est Karim qui l'accompagne pour un avortement, avant d'avoir le coup de foudre pour la belle femme médecin. Tout se dégingue alors. Sophie fait des scènes, se cabre, s'enfonce, se débat, se reprend, finit en tâtonnant par s'ouvrir aux autres.

Une scène tendre avec son père communiste se révèle particulièrement touchante, mais l'émotion se déploie rarement, gardée sous frein, réelle pourtant. Le couple de parents ensemble et séparé de cette drôle de fratrie, plein de verve et d'amour pour la vie, est particulièrement gratiné. On en prendrait plus.



Les amours des jeunes tourtereaux paraissent un peu pâles à côté des exubérances de leurs aînés.

Anne-Élisabeth Bossé enfourche le rôle avec grand aplomb, sans jamais craindre le ridicule, en rajoutant dans

Monia Chokri et  
Anne-Élisabeth  
Bossé  
ARTHUR MOLA  
INVISION  
ASSOCIATED PRESS

la disgrâce parfois, généreuse, avec un sens de l'absurde et un regard sur le monde lucide camouflé sous la dérision. Patrick Hivon et Évelyne Brochu s'en tirent bien, mais dans un registre plus sage, forcément.

C'est cet art ciselé du dialogue à la fois grinçant et drôle qui porte le film, comme les situations loufoques, où cette Bridget Jones intello se prend les pieds dans ses lacets, jusqu'à ce qu'elle découvre l'amour elle aussi, là où elle n'avait guère songé à le chercher.

On fait des rapprochements avec *Les amours imaginaires*, pour la couleur et l'imagination des protagonistes, qui rêvent d'abord leur vie.

D'ailleurs, Niels Schneider, qui formait avec Dolan et Monia Chokri la pointe fantasmée du triangle des « amours », fait une apparition dans *La femme de mon frère*, en beau fêtard hédoniste. La boucle est bouclée, les clins d'œil assumés.

Ajoutez en arrière-plan ce Montréal résolument moderne, multiethnique, avec son défilé de la Saint-Patrick, ses fanfares, ses classes d'immigrants éduqués espérant retrouver le même type d'emploi dans cet ailleurs étrange, qui vibre et éclate sous leurs yeux.

Si le film s'étiole ici et là, si le dénouement en hommage aux fratries canotant sur le lac des Castors paraît d'un romantisme plus appuyé, l'énergie de cette comédie qui aborde sans toujours avoir l'air d'y toucher d'importants problèmes de société séduit et amuse le spectateur, qui l'applaudit.

## III DÉMISSION DE LUC FERRANDEZ

## Sans compromis

La démission de Luc Ferrandez, maire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, est l'aboutissement d'un schisme aussi vieux que la politique. C'est l'histoire d'un militant qui se sent à l'étroit dans sa formation et ne supporte plus la ligne de parti.

M. Ferrandez se déverse dans les médias depuis mardi, en drapant son geste de rupture d'une conscience environnementale. Deux choses semblent le chicoter chez la mairesse Valérie Plante: une présomption d'ouverture de sa part au projet immobilier Royalmount et au retour du baseball professionnel dans un nouveau stade à Montréal. La mairesse a cédé « à la pression de droite », dira-t-il.

L'envers du décor, c'est que M. Ferrandez agaçait de plus en plus l'administration Plante, au point où elle cherchait à limiter ses interventions publiques. Le maire du Plateau est demeuré un militant, la tête dans les idéaux, alors que ses comparses de Projet Montréal fixent l'horizon des élections de 2021.

Cet idéal de pureté lui a valu bien des critiques, notamment des petits commerçants et du merveilleux monde motorisé, qui n'en revient pas encore qu'un maire puisse redonner les rues de son quartier aux piétons, cyclistes et résidents qui l'habitent.

**Le maire du Plateau est demeuré un militant, la tête dans les idéaux, alors que ses comparses de Projet Montréal fixent l'horizon des élections de 2021**

C'est là un legs honorable. Luc Ferrandez s'est présenté en politique en 2009 pour redonner aux citoyens du Plateau un quartier plus vert et mieux aménagé. Il n'a pas caché ses intentions et il a tenu ses promesses. Et ses concitoyens l'ont élu trois fois pour ces raisons, en dépit de certains défauts, dont l'arrogance n'était pas le moindre.

Il était absolutiste même dans sa conviction de montrer la voie, ce dernier trait de caractère ressortant au grand jour maintenant qu'il tourne le dos à la politique. Il y reviendra peut-être dans dix ans, dit-il, lorsque la crise climatique commandera de toute urgence l'élection de ce qu'il appelle un « leader autoritaire progressiste ».

C'est précisément ce genre de posture qui discrédite la cause environnementale. L'urgence climatique ne peut être niée, mais elle n'autorise pas l'érosion des réflexes démocratiques et les déclarations visant à culpabiliser les citoyens pour leurs comportements individuels: on les prévient maintenant contre l'empreinte écologique de la procréation!

La lutte contre les changements climatiques ne ralliera pas les masses en se réfugiant dans ce totalitarisme vertueux. Le rassemblement de la société civile, de la classe politique et des grandes entreprises autour d'objectifs communs est plus porteur de succès. Mais cette posture exige parfois cette chose honnie par M. Ferrandez qu'est le compromis.

## III IRAN

## Trump cherche les ennuis

Dans la conception bancale que se fait Donald Trump de l'ordre du monde, les relations de ce dernier avec Vladimir Poutine sont aussi ambiguës que centrales — des relations dont le rapport Mueller sur l'ingérence russe et la panoplie d'enquêtes dérivées n'ont pas fini d'éclairer les manigances et les zones d'ombre.

Les deux hommes continuent d'avoir beaucoup en commun, à commencer par leur mépris pour l'État de droit. En faisant un saut à Sochi mardi pour souper avec M. Poutine, le secrétaire d'État Mike Pompeo est allé tenter d'arrondir les angles d'une relation qui, avant tout pour M. Trump, s'est néanmoins compliquée autour d'un certain nombre d'enjeux géostratégiques depuis leur sommet d'Helsinki en juillet 2018. Comme la Russie est en position de force, le ministre des Affaires extérieures, Sergueï Lavrov, aura eu beau jeu, en conférence de presse, de promouvoir un « dialogue constructif » entre Washington et Moscou, tout en laissant planer un flou sur l'éventualité d'une rencontre Trump-Poutine en marge du G20 de juin au Japon.

On voit bien ici les limites de ce qu'un ancien diplomate cité par le *New York Times* appelle « l'unilatéralisme transactionnel musclé » que prétend appliquer M. Trump depuis son arrivée au pouvoir, au nom du slogan qui fait tant vibrer sa base — « *Make America Great Again* ». Une approche dont la viabilité reste à démontrer, en particulier par rapport à la Corée du Nord de Kim Jong-un qui, loin de se laisser intimider, procède justement à un rapprochement tactique avec le régime de Poutine; une idée du monde, fondée sur l'épreuve de force, qui fait que, dans la guerre commerciale des États-Unis avec la Chine, ce sont d'abord les consommateurs américains qui vont payer la note.

En réalité, M. Trump a diligemment servi nombre des intérêts principaux de la Russie, s'agissant d'affaiblir l'OTAN, de semer la zizanie au sein de l'Union européenne, de se mettre à dos peu près tous les alliés des États-Unis ou d'abandonner la Syrie à Moscou et à Bachar al-Assad.

Au Venezuela, il se voit en fait donner une dose de sa propre médecine « musclée » par la Russie qui, poussant maintenant le bouchon de ses influences jusque dans « l'arrière-cour » américaine, s'emploie à garder le président Nicolas Maduro au pouvoir devant les efforts des faucons de la Maison-Blanche pour évincer le régime chaviste.

En un mot comme en mille, M. Trump ne réussit qu'à s'attirer des ennuis. C'est dans la même logique, si tant est qu'on puisse parler de logique, que le climat s'envenime autour de la question iranienne, avec risque dangereux d'escalade à la clé et en tout mépris pour la valeur de l'argument multilatéraliste.

Non content de s'être retiré de l'accord international sur le nucléaire iranien en mai 2018, le gouvernement Trump a réimposé des sanctions à la République islamique. Les bruits de bottes se font entendre, portés par les annonces et les hypothèses de déploiement militaire, applaudies par Israël et l'Arabie saoudite. Avec M. Pompeo, l'indélogeable John Bolton, hier idéateur sous Bush fils de l'invasion de l'Irak en 2003, aujourd'hui conseiller de Trump à la sécurité nationale, milite depuis longtemps pour le renversement du régime iranien par une intervention militaire. Réelle perspective ou simple provocation, le seul fait de l'évoquer dépasse l'entendement, vu tout le mal que la guerre d'Irak a fait. Là encore, ces tensions se trouvent à pousser Téhéran vers Moscou, les deux capitales s'étant trouvées une communauté d'intérêts sur le terrain syrien.

BRIAN MYLES



tons, cyclistes et résidents qui l'habitent.

**Le maire du Plateau est demeuré un militant, la tête dans les idéaux, alors que ses comparses de Projet Montréal fixent l'horizon des élections de 2021**

C'est là un legs honorable. Luc Ferrandez s'est présenté en politique en 2009 pour redonner aux citoyens du Plateau un quartier plus vert et mieux aménagé. Il n'a pas caché ses intentions et il a tenu ses promesses. Et ses concitoyens l'ont élu trois fois pour ces raisons, en dépit de certains défauts, dont l'arrogance n'était pas le moindre.

Il était absolutiste même dans sa conviction de montrer la voie, ce dernier trait de caractère ressortant au grand jour maintenant qu'il tourne le dos à la politique. Il y reviendra peut-être dans dix ans, dit-il, lorsque la crise climatique commandera de toute urgence l'élection de ce qu'il appelle un « leader autoritaire progressiste ».

C'est précisément ce genre de posture qui discrédite la cause environnementale. L'urgence climatique ne peut être niée, mais elle n'autorise pas l'érosion des réflexes démocratiques et les déclarations visant à culpabiliser les citoyens pour leurs comportements individuels: on les prévient maintenant contre l'empreinte écologique de la procréation!

La lutte contre les changements climatiques ne ralliera pas les masses en se réfugiant dans ce totalitarisme vertueux. Le rassemblement de la société civile, de la classe politique et des grandes entreprises autour d'objectifs communs est plus porteur de succès. Mais cette posture exige parfois cette chose honnie par M. Ferrandez qu'est le compromis.

## III IRAN

## Trump cherche les ennuis

Dans la conception bancale que se fait Donald Trump de l'ordre du monde, les relations de ce dernier avec Vladimir Poutine sont aussi ambiguës que centrales — des relations dont le rapport Mueller sur l'ingérence russe et la panoplie d'enquêtes dérivées n'ont pas fini d'éclairer les manigances et les zones d'ombre.

Les deux hommes continuent d'avoir beaucoup en commun, à commencer par leur mépris pour l'État de droit. En faisant un saut à Sochi mardi pour souper avec M. Poutine, le secrétaire d'État Mike Pompeo est allé tenter d'arrondir les angles d'une relation qui, avant tout pour M. Trump, s'est néanmoins compliquée autour d'un certain nombre d'enjeux géostratégiques depuis leur sommet d'Helsinki en juillet 2018. Comme la Russie est en position de force, le ministre des Affaires extérieures, Sergueï Lavrov, aura eu beau jeu, en conférence de presse, de promouvoir un « dialogue constructif » entre Washington et Moscou, tout en laissant planer un flou sur l'éventualité d'une rencontre Trump-Poutine en marge du G20 de juin au Japon.

On voit bien ici les limites de ce qu'un ancien diplomate cité par le *New York Times* appelle « l'unilatéralisme transactionnel musclé » que prétend appliquer M. Trump depuis son arrivée au pouvoir, au nom du slogan qui fait tant vibrer sa base — « *Make America Great Again* ». Une approche dont la viabilité reste à démontrer, en particulier par rapport à la Corée du Nord de Kim Jong-un qui, loin de se laisser intimider, procède justement à un rapprochement tactique avec le régime de Poutine; une idée du monde, fondée sur l'épreuve de force, qui fait que, dans la guerre commerciale des États-Unis avec la Chine, ce sont d'abord les consommateurs américains qui vont payer la note.

En réalité, M. Trump a diligemment servi nombre des intérêts principaux de la Russie, s'agissant d'affaiblir l'OTAN, de semer la zizanie au sein de l'Union européenne, de se mettre à dos peu près tous les alliés des États-Unis ou d'abandonner la Syrie à Moscou et à Bachar al-Assad.

Au Venezuela, il se voit en fait donner une dose de sa propre médecine « musclée » par la Russie qui, poussant maintenant le bouchon de ses influences jusque dans « l'arrière-cour » américaine, s'emploie à garder le président Nicolas Maduro au pouvoir devant les efforts des faucons de la Maison-Blanche pour évincer le régime chaviste.

En un mot comme en mille, M. Trump ne réussit qu'à s'attirer des ennuis. C'est dans la même logique, si tant est qu'on puisse parler de logique, que le climat s'envenime autour de la question iranienne, avec risque dangereux d'escalade à la clé et en tout mépris pour la valeur de l'argument multilatéraliste.

Non content de s'être retiré de l'accord international sur le nucléaire iranien en mai 2018, le gouvernement Trump a réimposé des sanctions à la République islamique. Les bruits de bottes se font entendre, portés par les annonces et les hypothèses de déploiement militaire, applaudies par Israël et l'Arabie saoudite. Avec M. Pompeo, l'indélogeable John Bolton, hier idéateur sous Bush fils de l'invasion de l'Irak en 2003, aujourd'hui conseiller de Trump à la sécurité nationale, milite depuis longtemps pour le renversement du régime iranien par une intervention militaire. Réelle perspective ou simple provocation, le seul fait de l'évoquer dépasse l'entendement, vu tout le mal que la guerre d'Irak a fait. Là encore, ces tensions se trouvent à pousser Téhéran vers Moscou, les deux capitales s'étant trouvées une communauté d'intérêts sur le terrain syrien.

GUY TAILLEFER



On voit bien ici les limites de ce qu'un ancien diplomate cité par le *New York Times* appelle « l'unilatéralisme transactionnel musclé » que prétend appliquer M. Trump depuis son arrivée au pouvoir, au nom du slogan qui fait tant vibrer sa base — « *Make America Great Again* ». Une approche dont la viabilité reste à démontrer, en particulier par rapport à la Corée du Nord de Kim Jong-un qui, loin de se laisser intimider, procède justement à un rapprochement tactique avec le régime de Poutine; une idée du monde, fondée sur l'épreuve de force, qui fait que, dans la guerre commerciale des États-Unis avec la Chine, ce sont d'abord les consommateurs américains qui vont payer la note.

En réalité, M. Trump a diligemment servi nombre des intérêts principaux de la Russie, s'agissant d'affaiblir l'OTAN, de semer la zizanie au sein de l'Union européenne, de se mettre à dos peu près tous les alliés des États-Unis ou d'abandonner la Syrie à Moscou et à Bachar al-Assad.

Au Venezuela, il se voit en fait donner une dose de sa propre médecine « musclée » par la Russie qui, poussant maintenant le bouchon de ses influences jusque dans « l'arrière-cour » américaine, s'emploie à garder le président Nicolas Maduro au pouvoir devant les efforts des faucons de la Maison-Blanche pour évincer le régime chaviste.

En un mot comme en mille, M. Trump ne réussit qu'à s'attirer des ennuis. C'est dans la même logique, si tant est qu'on puisse parler de logique, que le climat s'envenime autour de la question iranienne, avec risque dangereux d'escalade à la clé et en tout mépris pour la valeur de l'argument multilatéraliste.

Non content de s'être retiré de l'accord international sur le nucléaire iranien en mai 2018, le gouvernement Trump a réimposé des sanctions à la République islamique. Les bruits de bottes se font entendre, portés par les annonces et les hypothèses de déploiement militaire, applaudies par Israël et l'Arabie saoudite. Avec M. Pompeo, l'indélogeable John Bolton, hier idéateur sous Bush fils de l'invasion de l'Irak en 2003, aujourd'hui conseiller de Trump à la sécurité nationale, milite depuis longtemps pour le renversement du régime iranien par une intervention militaire. Réelle perspective ou simple provocation, le seul fait de l'évoquer dépasse l'entendement, vu tout le mal que la guerre d'Irak a fait. Là encore, ces tensions se trouvent à pousser Téhéran vers Moscou, les deux capitales s'étant trouvées une communauté d'intérêts sur le terrain syrien.

## DÉPART DE FERRANDEZ



## LIBRE OPINION

## Les milieux humides et le dogme de la croissance

Jean-François Albert  
Prévost

Nous venons d'apprendre que le ministère de l'Environnement du Québec a autorisé la destruction de 444 hectares de milieux humides en 2018, et quatre fois plus en 2017. Cela ne tient pas compte de ceux qui ont pu être détruits ou drainés sans que le ministère fasse quoi que ce soit ou en soit seulement informé. De 2005 à 2012, j'ai travaillé à titre d'aménagiste régional au sein d'une municipalité régionale de comté (MRC). On évoquait déjà à l'époque la nécessité de protéger les milieux humides alors que le ministère de l'Environnement, comme aujourd'hui, délivrait de nombreux permis pour détruire ces milieux (non sans causer de nombreuses frustrations et désillusions aux fonctionnaires dont le mandat était de protéger l'environnement). Le ministère n'est pas le seul fautif, certaines municipalités ont aussi contribué au problème en délivrant des permis en zone inondable. Devant l'ampleur et la récurrence des inondations, la population prend conscience d'un problème qui existe depuis déjà très longtemps et qui n'a, à ce jour, jamais été vraiment jugulé.

Pour lutter contre la destruction des milieux humides, il faudra d'abord s'attaquer aux causes de notre inaction collective. En premier lieu, notre persistance à croire que rien ne doit freiner la croissance économique. C'est un

adage bien connu sur la scène politique: la protection de l'environnement, bien sûr, mais pas si cela gêne la croissance! Or, il n'y a pas de protection de l'environnement si le compromis est d'accepter sa destruction. Quelle que soit la compensation qui peut être versée.

Le travail des fonctionnaires du ministère consiste malheureusement trop souvent à encadrer la destruction de l'environnement qu'on justifie à l'aide de rapports « environnementaux » produits par des firmes spécialisées mandatées par leurs clients qui, par le fait même, n'ont pas l'indépendance nécessaire pour poser un regard objectif sur la question.

## Déconstruire un mythe

Pour protéger les milieux naturels et offrir des milieux de vie plus sains à la population, il faudrait aussi déconstruire un mythe tenace hérité de cette pensée de la croissance à tout prix: l'obligation apparente pour les municipalités d'augmenter leurs recettes fiscales. Le discours dominant, entendu de nombreuses fois de la bouche de maires et de mairesses de municipalités de toutes tailles, est le suivant: pour faire face aux nouveaux défis d'aujourd'hui, il faut augmenter les recettes fiscales des municipalités, ce qui ne peut raisonnablement se faire que par l'augmentation de la richesse foncière et donc, de l'agrandissement du parc immobilier. Il n'y a rien de plus faux. Comme si l'augmentation du parc immobilier

n'entraînait pas de nouvelles dépenses en infrastructures ou en services. Comme si les grandes villes s'en sortaient mieux sur le plan financier que leurs homologues de taille plus modeste. L'inverse, une croissance qui mine les finances publiques, est d'ailleurs tout à fait possible. C'est ce qui peut se passer dans les municipalités qui ne planifient pas leur développement et laissent la liberté aux « promoteurs privés » d'utiliser le territoire comme bon leur semble sans analyser les impacts de leurs actions.

Nous devons repenser nos outils légaux pour protéger l'environnement et déconstruire cette idée que la croissance sans limites est possible sans occasionner de lourdes pertes à l'environnement. Au contraire, cette croissance entraîne de nombreuses conséquences dramatiques, dont les inondations sont un exemple éloquent. Il est grand temps de donner de meilleurs moyens à l'État pour protéger l'environnement en adoptant des lois beaucoup plus sévères qui feraient de la destruction des milieux humides une grande exception plutôt que la règle. Notre régime d'aménagement du territoire est lui aussi extrêmement perfectible. Il faudra moderniser la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui a maintenant 40 ans et dont un avant-projet de loi a été déposé en 2011 sans suite à ce jour, ce qui témoigne malheureusement du faible intérêt politique à faire ces réformes.

## LETTRES

## Cannabis: un autre amendement souhaitable

Nous venons d'apprendre que le gouvernement Legault a reculé sur la prohibition de fumer le cannabis dans certains endroits publics. Il a ainsi démontré qu'il est disposé à entendre la raison et à modifier ses projets de loi.

Le gouvernement devrait maintenant abandonner le projet de relever l'âge minimal de possession et de consommation du cannabis à 21 ans et suivre les conseils de la Santé publique, qui prône comme limite l'âge de 18 ans. Que le gouvernement veuille protéger la santé des jeunes est louable et il

est, en effet, vraisemblable que la consommation du cannabis soit particulièrement nocive avant l'âge de 25 ans environ.

Toutefois, ce n'est pas la prohibition qui est le meilleur moyen de protéger les jeunes adultes. Elle s'est avérée inefficace en général et pour ce groupe d'âge en particulier. L'*Enquête québécoise sur le cannabis* de 2018 a révélé que 36,5% des adultes de 18 à 24 ans ont consommé du cannabis durant l'année précédente, pour la plupart de manière occasionnelle. Comment peut-on croire que maintenant, alors que la substance se trouve sur le marché légal, ils cesseront d'en consommer? Non seulement ils vont continuer à en consommer, mais, n'ayant pas accès à la vente légale, continueront à fréquenter les milieux criminels avec le risque d'être exposés à d'autres drogues,

plus dangereuses. Pourquoi veut-on refuser à ces jeunes l'accès à un produit contrôlé et standardisé? Pourquoi pense-t-on qu'ils sont incapables de prendre la décision éclairée comme on suppose qu'ils le soient pour l'alcool, la conduite automobile, le mariage, la cigarette, toutes ces choses permises dès 18 ans?

N'est-il pas préférable de renseigner les jeunes sur les dangers de la consommation du cannabis plutôt que de leur créer un casier judiciaire? Certains rétorqueront que la police ne va pas commencer à vérifier si un jeune possède du cannabis. Mais une loi que l'on n'entend pas mettre en vigueur ridiculise le législateur.

Le gouvernement peut-il se montrer raisonnable et favoriser l'éducation plutôt que la répression? Jana Havrankova, médecin à la retraite Saint-Lambert, le 14 mai 2019

## III LAÏCITÉ

## « Motif supérieur » ? Bien sûr

Philippe Barbaud

Linguiste et professeur honoraire à  
l'Université du Québec à Montréal

Selon ce qu'en rapporte *Le Devoir*, l'historien et sociologue Gérard Bouchard aurait défié le ministre Simon Jolin-Barrette lors de son témoignage devant la commission parlementaire sur le projet de loi, en exigeant de ce dernier « au moins une preuve que le port de signes religieux par un enseignant a des effets négatifs sur les élèves de sa classe, auquel cas il pourrait appuyer le projet de loi 21 ». Gérard Bouchard exige donc un « motif supérieur » pour en justifier leur interdiction.

## Place au biais cognitif

Plutôt que de s'en tenir aux effets, le sociologue devrait chercher sa preuve dans la cause. La psychologie cognitive et la linguistique y pourvoient avec succès. Cette preuve, elle s'appelle le biais cognitif. L'existence de nombreux biais cognitifs qui affectent l'esprit de tout être humain est un fait scientifiquement prouvé. N'importe quel spécialiste en sondage vous dira toute la difficulté qu'il y a à formuler des questions dépourvues de tout biais cognitif. Les enseignants, entre autres, n'échappent pas à cette servitude. Or le langage, si prégnant en éducation, est un puissant vecteur de biais cognitifs. Nous le savons depuis que le philosophe Paul Grice a mis en exergue ce qu'il a appelé les « implicatures conversationnelles », une variété linguistique de biais cognitifs, distincte des présuppositions sémantiques.

Une illustration patente d'un biais cognitif involontaire nous a été fournie par Gérard Bouchard lui-même lorsqu'il invoque l'Histoire pour mettre en garde le ministre Jolin-Barrette et la CAQ contre le « radicalisme » qui sous-tend le recours à la disposition dérogatoire. L'historien rappelle que les majorités ont depuis toujours « abusé de leurs pouvoirs aux dépens de leurs minorités ». L'abus de pouvoir d'une majorité consiste souvent à persécuter certaines de ses minorités. Le lien avec la situation actuelle devient donc clair : le projet de loi 21 du gouvernement majoritaire de la CAQ serait une initiative ayant pour effet de persécuter certaines minorités de la population québécoise.

Le biais cognitif consiste ici à considérer les porteurs de signes religieux comme une minorité sociologique. Le recours à la clause dite nonobstant est donc un geste radical de persécution. En bon scientifique, l'historien aurait pu souligner que les persécutions ont toujours été le fait de dictatures ou au-



Gérard Bouchard

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

tres pouvoirs arbitraires. En outre, si l'historien avait été impartial, il aurait dû mentionner que depuis les Lumières, ce sont justement les majorités de nos démocraties occidentales qui ont accordé à de vraies minorités le droit de pouvoir se faire légalement reconnaître et de ne plus se faire ouvertement persécuter au sein de leur population majoritaire.

## En porter ou ne pas en porter ?

C'est pourquoi porter ou ne pas porter de signes religieux ostentatoires n'a rien d'anodin en matière de liberté afférente à la tenue vestimentaire. Suivant la logique de Grice, ne pas en porter, comme le fait la grande majorité des gens, élimine en théorie toute présomption de biais cognitif. Au contraire, la personne qui porte un signe religieux révèle ouvertement un potentiel explicite de biais cognitifs de nature à influencer son acte éducatif, juridique, législatif, journalistique, etc. Il y a apparence de biais cognitif.

Qu'il s'agisse du col romain, de la bonnette, de la kippa, du voile ou du kirpan, ces attributs vestimentaires anéantissent la présomption de neutralité religieuse à l'égard de la personne qui en porte un. Le voile, par exemple, qui n'est pas un précepte du Coran, véhicule le biais cognitif voulant que la chevelure d'une femme provoque la concupiscence des hommes, de la même manière que l'uniforme véhicule le biais cognitif de l'autorité.

## La présomption de neutralité

Le biais cognitif étant la cause identi-

**Si Gérard Bouchard avait été impartial, il aurait dû mentionner que depuis les Lumières, ce sont justement les majorités de nos démocraties occidentales qui ont accordé à de vraies minorités le droit de pouvoir se faire légalement reconnaître et de ne plus se faire ouvertement persécuter au sein de leur population majoritaire**

fiée et confortée par la science en tant que « motif supérieur », il n'est nul besoin de recourir aux statistiques de la sociologie pour en mesurer les effets, puisque tout un chacun les subit dans son inconscient. Aussi, le droit pour tout citoyen de ne pas être confronté à la manifestation explicite d'une absence de neutralité religieuse dans l'appareil d'État justifie-t-il amplement le droit de soustraire l'enfant, entre autres et surtout, à l'influence d'un possible biais cognitif de nature religieuse de la part d'une ou d'un enseignant ? Ce droit du citoyen découle par incidence de ce qu'il n'est pas libre de se soustraire à cette confrontation publique. Il devient alors légitime pour une majorité parlementaire d'éliminer au sein des institutions d'un État laïque toute expression délibérée des biais cognitifs issus d'une religion quelconque.

En conclusion, et par analogie à la présomption d'innocence, le projet de loi 21 consacre la présomption de laïcité de la part d'un représentant de l'État en position d'autorité. D'une certaine manière, cette posture philosophique dérive du notoire principe de précaution, que le droit international a avalisé depuis quelques décennies.

La présomption contraire voulant qu'un être humain puisse agir et se comporter indépendamment de tout biais cognitif est une absurdité. Elle n'est qu'un mythe communautariste tapageusement brandi par les tenants du libre choix vestimentaire. Qu'ils trouvent outré le vocabulaire de l'interdiction retenu dans le projet de loi peut se comprendre, dans l'esprit soixante-huitard du « Il est interdit d'interdire ». Qu'à cela ne tienne. Peut-être y aurait-il avantage à remplacer l'intitulé du chapitre II du projet de loi en adoptant le libellé suivant : « Obligation de porter une tenue vestimentaire dépourvue de tout signe religieux » ?

## Un forum nécessaire

ÉMILIE NICOLAS



**A** l'automne 2016, un groupe d'experts des Nations unies s'est arrêté à Montréal afin de faire la lumière sur les violations des droits fondamentaux des Noirs au Canada. Son rapport, publié quelques mois plus tard dans l'indifférence générale, s'est ajouté aux portraits accablants dressés par l'ONU lors de visites aux États-Unis, en Amérique latine et dans l'Union européenne depuis de début de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024). Et maintenant, la cadence des actions onusiennes s'accélère.

Vendredi dernier, j'ai assisté à Genève à une consultation du Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur la création d'un forum permanent des Nations unies pour les peuples d'ascendance africaine. Le forum travaillerait notamment à l'adoption d'une déclaration internationale pour les droits de ces personnes et rassemblerait annuellement des organismes de la société civile de partout dans le monde.

Un processus similaire a déjà permis aux peuples autochtones de faire entendre leur voix dans les instances internationales. Grâce à une mobilisation internationale soutenue, un forum permanent a été mis sur pied en 2002 afin de rassembler annuellement des représentants autochtones à New York pendant 10 jours. C'est à travers ce forum que la Déclaration des Nations unies pour les droits des peuples autochtones a été élaborée, puis adoptée. L'an dernier, à Ottawa, le député néodémocrate et leader cri Romeo Saganash a déposé le projet de loi C-262 afin que toutes les législations canadiennes concordent avec le texte de cette Déclaration. Aujourd'hui même, on saura si le caucus conservateur du Sénat mettra finalement fin à son obstruction et permettra que la loi puisse être adoptée avant la fin de la session parlementaire.

Comme pour les peuples autochtones, l'avancement des droits des populations noires de la diaspora implique des réformes politiques importantes dans plusieurs pays. Au Brésil, les violences policières dans les favelas atteignent les dimensions de massacres organisés. En Colombie, des compagnies minières — souvent canadiennes — polluent l'environnement de plusieurs communautés et les forcent à l'exil. Aux États-Unis comme au Canada, il y a plus de Noirs incarcérés qu'il n'y avait d'esclaves au XIX<sup>e</sup> siècle. En Europe de l'Est, des migrants d'origine africaine sont régulièrement assassinés dans l'impunité. Au Maghreb, la discrimination envers les populations noires est endémique, et le commerce d'esclaves a même cours en Libye. Et au Moyen-Orient, le travail domestique des femmes africaines prend aussi souvent l'allure d'un esclavage moderne.

Aux États-Unis comme au Canada, il y a plus de Noirs incarcérés qu'il n'y avait d'esclaves au XIX<sup>e</sup> siècle

Un forum des Nations unies attirerait l'attention sur toutes ces réalités, et bien d'autres. En Europe et aux États-Unis, on craint particulièrement qu'une mobilisation noire internationale donne un élan aux demandes de réparation pour les descendants des personnes mises en esclavage dans les Amériques. Par exemple, au lendemain de l'indépendance d'Haïti, la France a exigé de la nouvelle république le paiement de l'équivalent de 28 milliards de dollars en compensation pour ses « propriétés » perdues. Le gouvernement haïtien a mis plus d'un siècle à rembourser l'ancienne métropole, ce qui a grandement contribué à la pauvreté actuelle du pays. Et si une évolution du droit international permettait qu'on se penche sur cette injustice ? Les gentils discours sur l'Occident-berceau-des-droits-de-la-personne sont plus difficiles à tenir lorsqu'ils s'accompagnent de conséquences tangibles.

Lors du dernier vote tenu à l'Assemblée générale sur la question du forum, presque tous les pays présents ont décidé d'appuyer la démarche — sauf en Occident. S'y sont opposés : l'Allemagne, l'Australie, le Canada, les États-Unis, la France, les Îles Marshall, Israël, le Japon, le Royaume-Uni et la Tchèque. Les autres pays membres de l'Union européenne se sont abstenus en bloc. Durant la consultation de la semaine dernière, la délégation de l'UE a déclaré appuyer la création d'un forum, mais dans une forme qui le rendrait *de facto* le plus insignifiant et inopérant possible. Le Canada était aussi présent, s'en tenant à observer en silence.

Si tout se déroule comme prévu, les États membres doivent s'entendre sur les modalités d'un tel forum en juin, afin que sa première session puisse se tenir dès l'automne. Il faudra que le plus grand nombre de pays possible s'engage dans la discussion afin de faire contrepoids à ceux qui ne souhaitent pas qu'une telle institution voie le jour, ou qui la préfèrent faible et sans ressources. Une campagne mondiale s'engage actuellement afin de faire pression sur différents États en ce sens.

Et le Canada dans tout ça ? Le gouvernement de Stephen Harper s'était formellement opposé à la Déclaration pour les droits des peuples autochtones. C'est le gouvernement Trudeau qui a finalement accepté de la ratifier près de 10 ans plus tard, en 2016. Trudeau a aussi décidé de reconnaître officiellement la Décennie pour les personnes d'ascendance africaine l'an dernier, et a attribué des fonds consacrés à la question dans son dernier budget. Pourquoi, alors, s'opposer à la création d'un forum et à la préparation d'une déclaration, puis s'en tenir à un statut d'observateur passif ? On patauge ici dans l'inconscience.

Le gouvernement Trudeau a quelques semaines pour faire son choix. S'il persiste à agir à l'international en flagrante contradiction avec ses politiques intérieures, il ne peut s'imaginer que personne ne le verra, et ne le décrira.

## Immunisés contre la croyance ?

Robert Mager

Professeur associé à la Faculté de  
théologie et de sciences religieuses  
de l'Université Laval

Théologien de profession, j'ai évolué toute ma vie dans un monde de croyance. C'est-à-dire dans la société qui est la nôtre, où se côtoient toutes sortes de postures croyantes : religieuses, spirituelles, philosophiques ou autres. La sécularisation et la mondialisation ont mis à mal les traditions religieuses particulières et favorisé le brassage des croyances, ce qui fait que la plupart des gens, plutôt que de s'inscrire dans une tradition ou une école de pensée bien définie, se constituent un bagage personnel de croyances diverses, plus ou moins réfléchies et plus ou moins bien articulées.

Si j'insiste ainsi sur le terme « croyance », c'est pour contester l'idée selon laquelle il y aurait d'un côté des « croyants » et de l'autre des « incroyants ». Chaque personne croit en certaines choses et ne croit pas en d'autres, qu'elle se considère comme religieuse ou non. La personne qui se dit non religieuse préférera parler de convictions, de valeurs ou de principes, mais son attachement à ceux-ci, si raisonné soit-il, demeure de l'ordre de la croyance. Le doute en fait également partie. Il n'y a pas d'un côté la croyance aveugle et de l'autre le doute éclairé : il n'y a, à mon avis, que diverses dynamiques de croyances traversées par un doute plus ou moins bien assumé, et un sens critique de niveau variable. Il y a enfin plu-

**Le problème du débat actuel n'est pas la réalité de la laïcité, c'est-à-dire l'indépendance et la non-ingérence de l'État par rapport aux religions, mais l'idéologie de la laïcité, c'est-à-dire la croyance selon laquelle notre société serait plus humaine, plus égalitaire, plus juste [...] dans la mesure où elle parviendrait à faire disparaître les religions, sinon entièrement, du moins de l'espace public**

sieurs intensités dans la croyance : j'aime à distinguer, pour faire court, la simple adhésion, la ferveur et le fanatisme.

## La croyance est partout

Tout ceci pour dire que je suis très sensible à l'argument de Michèle Marchand, publié le mercredi 15 mai, selon lequel une société débarrassée de ses fondements religieux peut encore s'empêtrer dans le martèlement des convictions et des certitudes, et qu'elle a intérêt à « miser sur les débats publics et les compromis ». Là où je ne peux pas la suivre, c'est lorsqu'elle nous pense « immunisés » contre la croyance sous toutes ses formes ». La croyance est partout et très active, même chez les personnes non religieuses, et surtout chez celles qui se disent (croient !) parfaitement rationnelles.

Ce qui me dérange profondément

dans ce qui se passe présentement, c'est qu'un certain type de croyance (les croyances religieuses, en particulier celles de l'islam) soit pris à partie au nom d'autres croyances qui ne s'assument pas comme telles. Le problème du débat actuel n'est pas la réalité de la laïcité, c'est-à-dire l'indépendance et la non-ingérence de l'État par rapport aux religions, mais l'idéologie de la laïcité, c'est-à-dire la croyance selon laquelle notre société serait plus humaine, plus égalitaire, plus juste, plus évoluée, etc. dans la mesure où elle parviendrait à faire disparaître les religions, sinon entièrement, du moins de l'espace public. Il y a des fanatiques de la laïcité. On peut adhérer à la laïcité comme principe politique, on peut également y croire avec ferveur, mais la promotion de la laïcité devient fanatique quand l'hostilité envers les religions l'aveugle et qu'elle fait de leur disparition (symbolique ou réelle) une sorte de guerre sainte.

Si, avec beaucoup d'autres, je crois si dommageable le projet de loi 21, c'est qu'il entérine la croyance de ceux et celles qui, fervents ou fanatiques, veulent imposer à l'ensemble de la société leur vision d'une humanité sans croyance. Si la tolérance est une vertu si importante en démocratie, une vertu apprise à la dure, c'est que l'histoire a démontré avec quelle violence les croyances et convictions peuvent se dresser les unes contre les autres. La coexistence et le côtoiement des diverses postures croyantes représentent une voie certainement plus difficile, mais plus prometteuse, et moins illusoire.

EN BREF



Justin Trudeau (au centre) à Notre-Dame de Paris

PHILIPPE LOPEZ POOL VIA AP

### Trudeau offre du bois et de l'acier pour Notre-Dame

Le Canada mettra à la disposition de la France du bois d'œuvre et de l'acier canadiens pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris, partiellement détruite dans un violent incendie le 15 avril dernier. Dans une lettre envoyée au président français Emmanuel Macron plus tôt cette semaine, le premier ministre Justin Trudeau exprime sa fierté « d'appuyer concrètement nos amis français en contribuant à la reconstruction de ce monument iconique ». L'Association canadienne des producteurs d'acier et l'Association des produits forestiers du Canada se sont déjà rangées derrière cette initiative du gouvernement canadien. Le monde entier avait constaté avec horreur le ravage de cette cathédrale iconique construite au XIIe siècle, en direct, sur les réseaux de télévision.

La Presse canadienne

### Montréal songe à un anneau de glace permanent

Après avoir annulé l'appel d'offres pour l'aménagement d'un anneau de glace temporaire, la Ville de Montréal s'est ravisée. Elle envisage maintenant de se doter d'un anneau de glace permanent et mènera des études au cours des prochains mois afin d'analyser la faisabilité du projet. La Ville a dû annuler l'appel d'offres pour un anneau de glace temporaire au parc Angrignon, car la seule soumission reçue était non conforme et son coût était 65 % plus élevé que les estimations. Ce nouvel équipement est destiné à l'ensemble des citoyens, mais aussi aux athlètes et aux amateurs de patinage de vitesse, a précisé le conseiller associé à la jeunesse, aux sports et aux loisirs au Comité exécutif, Hadrien Parizeau. À l'heure actuelle, Montréal ne dispose pas d'anneau de glace.

Le Devoir

### Les nouveaux paddocks de F1 inaugurés

À trois semaines du Grand Prix de Formule 1 de Montréal, les nouveaux paddocks du circuit Gilles-Villeneuve ont été inaugurés mercredi matin. La cérémonie s'est déroulée au son des trompettes des cols bleus, qui font des moyens de pression, et de la machinerie lourde. C'est que le chantier de 59 millions a pris du retard et n'est pas tout à fait terminé. Les paddocks seront prêts pour l'arrivée des coureurs automobiles, a assuré François Dumontier, grand patron du Grand Prix du Canada. Le bâtiment de trois étages accueillera des spectateurs, le personnel des écuries et les représentants des médias. La construction de nouveaux paddocks était une exigence des promoteurs de la F1, dont la Fédération internationale de l'automobile (FIA).

Le Devoir

NATURE

# Pour l'amour des oiseaux

De nombreuses espèces de la faune aviaire québécoise ont subi des reculs importants au cours des dernières années, selon le codirecteur d'un nouvel atlas sur le sujet

ALEXANDRE SHIELDS  
LE DEVOIR

L

ouvrage pourrait être qualifié de monumental, à l'image du travail qui a été nécessaire pour sa réalisation. Plus de 100 000 heures de travail ont été menées sur le terrain par plus de 1800 collaborateurs, qui ont, sur une période de cinq ans, observé, noté, tendu l'oreille et confirmé la présence de 253 espèces d'oiseaux qui se reproduisent sur le territoire québécois.

« Sans prétention, c'est le travail le plus complet jamais réalisé en ornithologie au Québec », laisse tomber Michel Robert, codirecteur du *Deuxième atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*, qui paraît ces jours-ci.

En incluant les travaux de recensement détaillés menés sur le terrain, mais aussi la compilation des données et la rédaction, la préparation de cet atlas a nécessité près d'une décennie de travail. Ce beau livre, publié 25 ans après le premier ouvrage du genre, est donc « l'ouvrage scientifique de référence » pour les espèces qui nichent sur l'immense territoire qui se situe au sud du 50° parallèle, souligne le directeur de l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac, Pascal Côté.

On y traite bien sûr de la répartition, des effectifs et de la situation globale d'espèces relativement connues: la mésange à tête noire (dont la population est en « forte hausse »), la bernache du Canada (qui s'est adaptée aux « milieux habités »), le merle d'Amérique (victime malheureuse de « prédateurs » comme le chat domestique), le pygargue à tête blanche (dont les effectifs se sont relevés « de façon spectaculaire ») ou encore le moineau domestique, dont la population aurait chuté de plus de 70 % depuis 1990.

Les ornithologues professionnels et amateurs qui ont pris part aux recherches pour découvrir des indices de nidification ont aussi mené des travaux pour retrouver la trace d'espèces nocturnes, et donc plus difficiles à observer, ou encore d'espèces en forte diminution.

C'est le cas du rarissime pluvier siffleur, dont il ne subsisterait pas plus d'une vingtaine de couples aux Îles-de-la-Madeleine, en raison de « l'activité humaine » sur les plages où il niche. La situation est tout aussi dramatique pour des variétés d'hirondelles, constate Michel Robert. C'est le cas de l'hirondelle de rivage, une espèce dont la population au Québec a connu « une baisse spectaculaire qui serait de l'ordre de 99 % » depuis 1970.

#### Dégradation

À la lumière de l'état de situation de la faune aviaire dressé dans l'atlas,



Les données recueillies pendant les travaux pour la rédaction de l'atlas indiquent que le canard branchu (mâle, sur la photo) se porte bien, malgré un recul des milieux humides au Québec.

ERIC DESCHAMPS

M. Robert évalue d'ailleurs que la situation s'est dégradée pour une majorité des espèces recensées au cours des dernières années.

Les espèces les plus touchées sont les oiseaux dits « insectivores aériens », donc qui se nourrissent d'insectes volants. C'est le cas des hirondelles et des engoulevents, mais aussi du martinet ramoneur, désigné comme « menacé » au Canada et qui « subit probablement les contrecoups de l'utilisation des pesticides » et de la réduction marquée des insectes.

D'autres espèces, qualifiées de « champêtres », ont subi des déclinés importants en raison de l'urbanisation et de l'industrialisation de l'agriculture au Québec, qui s'est tournée davantage vers la monoculture. L'exemple de l'alouette haussecol est particulièrement éloquent, selon Michel Robert. Autrefois « très commun dans nos campagnes », cet oiseau a accusé un recul sévère depuis une trentaine d'années. L'atlas évoque une chute de plus de 75 % des effectifs depuis 1990.

Le déclin des milieux naturels, dont l'éradication de très nombreux milieux humides du sud de la province, a également eu des effets néfastes. Pour Pascal Côté, il importe donc de mieux protéger ces milieux, mais aussi les « vieux

peuplements » de la forêt boréale, un milieu naturel qui constitue « la plus importante pouponnière d'oiseaux en Amérique du Nord ». Or, l'industrie forestière ne cesse de gruger ces territoires, notent les auteurs de l'ouvrage.

Le directeur de l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac estime qu'il serait en outre pertinent de s'intéresser à la situation loin du territoire québécois, puisque plusieurs espèces (dont celles de la famille des parulines) migrent sur plusieurs milliers de kilomètres chaque année, pour se rendre parfois jusqu'en Amérique centrale en période hivernale. Elles subissent donc les impacts de la dégradation ou de la destruction des milieux naturels tropicaux, qui enregistrent aussi des reculs marqués.

#### Retour des rapaces

Pascal Côté et Michel Robert soulignent par ailleurs que certaines espèces se portent globalement mieux depuis quelques années. C'est le cas de certains rapaces, dont le faucon pèlerin et l'épervier de Cooper, deux oiseaux qu'on peut voir en milieu habités et dont l'existence a longtemps été menacée par l'usage de DDT, un produit toxique qui fragilisait la coquille des œufs.

Le suivi de plusieurs espèces est aussi plus important que jamais. Par exemple, l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac mène des programmes annuels de recensement des oiseaux, dont les rapaces, qui utilisent systématiquement le secteur des dunes de Tadoussac dans leur route migratoire. Dans le cas des nyctales, Pascal Côté coordonne aussi un programme intensif de captures et de baguage des oiseaux, qui peuvent ainsi être suivis dans leur migration, laquelle peut les amener dans le sud des États-Unis.

D'ailleurs, ces travaux, tout comme ceux qui ont permis la réalisation de ce *Deuxième atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*, sont le fait de véritables « passionnés », insiste Michel Robert.

« L'ornithologie est aussi un loisir qui est en augmentation foudroyante depuis au moins une vingtaine d'années, ajoute-t-il. D'un point de vue global, il semblerait que c'est même en train de dépasser la popularité de l'horticulture. Cet intérêt, on le voit chez ceux qui aiment photographier des oiseaux, ou encore installer une mangeoire, mais on le voit aussi chez les ornithologues un peu cinglés qui vont faire des centaines de kilomètres pour voir une espèce rare. »

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Métro Berri-UQAM  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous  
sur LeDevoir.com  
et sur nos réseaux  
sociaux



#### RÉDACTION

Téléphone  
514 985-3333  
Courriel  
redaction@ledevoir.com

#### RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone  
514 985-3333

#### ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 16 h 30)  
Téléphone  
514 985-3355  
Extérieur de Montréal  
1 800 463-7559 (sans frais)  
Courriel  
abonnements@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-5967

#### PUBLICITÉ

Téléphone  
514 985-3399  
Extérieur de Montréal  
(sans frais)  
1 800 363-0305  
Courriel  
publicite@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

#### AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone  
514 985-3452  
Courriel  
avisdev@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

#### PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone  
514 985-3322  
Courriel  
petitesannonces@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jarvis de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.